



Nouvel Opel Movano
225 €/mois*

* voir conditions sur le site



Wir leben Autos.

RECHERCHER

TYPE

Indifférent



Rechercher



Jurilette
gratuite



Aides



Rss



Panier



Interview Louis POUZIN - 25 Mai 2010

Site web juritel.com - Droits de reproduction réservés

Qui sommes nous ?

ABONNEMENT

Services en ligne

Avocats

Huissiers

Lettres et Modèles

Droit et internet

Cybersquattage

Pack JuriWeb

Audit juridique de site

Documentaires

Nouvelle chronique

Archives

Décrets Jurisprudences

Fiches pratiques

Interviews

Pratique

Sélection de liens

Partenaires

Monsieur Pouzin, vous êtes réputé être l'un des fondateurs du réseau internet. Que pense le technicien avisé que vous êtes du droit sur internet et plus particulièrement du droit d'auteur sur internet ?

LP: Les gangs criminels qui habitent l'internet sont organisés au niveau mondial et sont très difficiles à identifier. Même quand ils le sont il est difficile de prouver leur culpabilité devant un tribunal. Même s'ils sont déclarés coupables il est impossible de les arrêter s'ils résident dans des pays peu coopératifs en matière judiciaire. Dans une large mesure l'internet est un espace de non-droit.

Le cadre juridique du droit d'auteur est encore viable pour les œuvres matérielles dont la reproduction est (pour le moment) trop coûteuse ou impossible, comme peintures ou sculptures. Il en va différemment des produits dérivés (cartes postales, maquettes, jeux, publicité), ainsi que de toute œuvre numérisable, et reproductible à un coût négligeable (texte, musique, film).

En fait, le droit d'auteur en soi n'est pas en cause, car il est normal de rémunérer les auteurs. Mais les modalités de définition, collecte et redistribution des droits sont obsolètes, inadaptées aux techniques actuelles. La numérisation des œuvres réduit à presque néant les coûts de production et diffusion. Il faut donc redéfinir les droits d'auteur dans un cadre indépendant d'une industrie qui n'a pas su s'adapter.

Pensez-vous que le travail d'identification des acteurs techniques de l'internet doit être conduit par les pouvoirs publics et les professionnels ? (NB: doit-on classer les intervenants sur le réseau suivant leur métier) ?

LP: Je ne comprend pas ce que signifie l'identification des acteurs techniques de l'internet. Au mieux, je distingue transport, diffusion et production d'informations. Des partitions plus détaillées seraient trop éphémères pour être utiles.

Croyez que le système des DNS survivra à la lame de fond de l'internet mobile ?

LP: L'accès à l'internet au moyen de terminaux mobiles ne supprime pas le passage par un annuaire (DNS) pour se connecter à un site web. Toutefois, il offre aux opérateurs mobiles une occasion de créer leurs propres annuaires. Mais il n'est pas certain qu'ils soient assez perspicaces pour en tirer parti.

Si la question vise la charge induite sur les annuaires par des milliards de terminaux, on peut constater qu'il y a actuellement 4 (ou 5) milliards d'abonnés mobiles contre 1,5 milliards d'utilisateurs fixes de l'internet. La conception des annuaires pour mobiles est plus performante et robuste que celle du DNS de l'internet, et ne devrait pas souffrir de l'accroissement de trafic.

Le droit étant un sous produit de la politique, pensez-vous qu'il faille unifier les législations dans le monde ou au contraire s'appuyer sur les opérateurs techniques pour appliquer territorialement les différentes réglementations régionales ?

LP: Pour unifier les législations dans le monde il faudrait plus de temps que leur durée de validité. Il n'y a pas d'alternative à la prise en compte de législations régionales. L'Europe a déjà entériné cette approche sous le nom de subsidiarité. Mais s'appuyer sur les opérateurs techniques pour appliquer les réglementations régionales serait une dérive dangereuse. Ce n'est pas le métier des opérateurs de se substituer à la police et à la justice. Ce n'est pas non plus l'intérêt des citoyens. Les contraintes imposées aux opérateurs techniques doivent rester simples, peu coûteuses, et bien connues des utilisateurs.

Vous avez connu soixante ans d'informatique et de réseaux. Comment imaginez-vous les soixante prochaines années ?

LP: Donc jusque vers 2070 ! Dans le domaine des réseaux, je crois que l'on réalisera à peu près tout ce qu'il sera techniquement possible de faire, à tort ou à raison, en produisant quelques calamités. Un balancier passera des tendances sécuritaires aux libertaires au cours de périodes de 15 à 20 ans. Beaucoup de services se banaliseront et deviendront assez stables pour que tout le monde s'y habitue sans se poser de questions. En même temps il y aura constamment de nouvelles combinaisons d'idées à tester, et à déployer si elles réussissent, aubon endroit et au bon moment.

Louis POUZIN - Eurolinec



Opel Combo Cargo
145 €/mois*

Wir leben Autos : Nous vivons l'Automobile



Wir leben Autos.

* voir conditions sur le site

Facture-client.com

Recouvrement
de vos
impayés

Redevenez
Offensif



:: Lire la loi DADVSI définitive
:: Lire la LCEN définitive



Paiement sécurisé avec
CyberMUT



Vous bénéficiez du sceau



kelkoo

Retrouvez toutes nos
coordonnées sur
Juritel.tel